

Le BAC Général Formule actuelle

En 2020, l'examen du baccalauréat général reste organisé en séries économique et sociale (ES) et littéraire (L) et scientifique (S). Chaque série est organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat général vise la poursuite d'études supérieures longues.

Le baccalauréat est un diplôme de Niveau 4

Principes de fonctionnement jusqu'à la session 2020, liste des épreuves, y compris les épreuves anticipées de 1^{ère} (jusqu'à l'année 2019) des séries générales L, ES et S.

Les épreuves du baccalauréat général sont réparties en 2 groupes :

- Les épreuves du 1^{er} groupe
- Et du 2nd groupe ("oraux de rattrapage").

Les Séries du bac général

1. Série ES : Baccalauréat général série économique et sociale

Baccalauréat pluridisciplinaire, la série économique et sociale implique une attention particulière à l'environnement socio-économique et à l'actualité, ainsi qu'un goût affirmé pour l'histoire et la géographie, les mathématiques.

Son objectif est d'approfondir une culture économique fondée sur l'esprit de synthèse, la curiosité.

Les épreuves obligatoires :

- Épreuves anticipées, jusqu'à l'année 2019**

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	Écrite	4 h
2. Français	2	Orale	20 min
3. Sciences	2	Écrite	1 h 30 min
TPE (travaux pers encadrés)	2 (1)	Orale	30 min par groupe de 3

☐ **Épreuves terminales (jusqu'à l'année 2020)**

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Histoire et géographie	5	Écrite	4 h
5. Mathématiques	5 ou 5+2 (2)	Écrite	3 h
6. Sciences économiques et sociales	7 ou 7+2 (2)	Écrite	4 h ou 4 h+ 1
7. Langue vivante 1	3	Écrite et orale (3)	3 h (partie écrite)
8. Langue vivante 2	2	Écrite et orale (3)	2 h (partie écrite)
9. Philosophie	4	Écrite	4 h
10. EPS	2	CCF = contrôle en cours de formation	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Économie approfondie	2	Écrite	1 h
Ou Mathématiques	2	Écrite	Intégrée à Épreuve n°5
Ou Sciences sociales et politiques	2	Écrite	1 h
Autre type d'épreuve			
EPS de complément (4)	2	CCF = contrôle en cours de formation	

☐ **Les Épreuves facultatives jusqu'à l'année 2020**

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (5)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Informatique et création numérique	Orale	Sur la base de 15 min par candidat
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	Orale ou écrite (selon la langue)	20 min ou 2 h
Langue des signes française	Orale	20 min
Langues et cultures de l'antiquité : Latin	Orale	15 min
Langues et cultures de l'antiquité : Grec	Orale	15 min
Éducation physique et sportive	CCF = contrôle en cours de formation	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre	Orale	30 min
Musique	Orale	40 min

Notes :

- (1) Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.
- (3) L'évaluation orale est effectuée en cours d'année (compréhension orale : 10 minutes ; expression orale : 10 minutes)
- (4) Épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire

(5) Seuls les points >10 sont retenus et, pour la 1^{ère} ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3

2. Série L : Baccalauréat général série Littéraire

Le baccalauréat littéraire implique un esprit d'analyse et de synthèse ainsi qu'un goût affirmé pour la littérature, les langues, l'histoire et la géographie, les arts.

Son objectif est d'approfondir une culture littéraire fondée sur l'analyse, la mise en perspective d'une œuvre et l'argumentation, ainsi que d'acquérir une réflexion critique nourrie par l'enseignement de philosophie.

Les épreuves obligatoires :

Épreuves anticipées, jusqu'à l'année 2019

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français et littérature	3	Écrite	4 h
2. Français et littérature	2	Orale	20 min
3. Sciences	2	Écrite	1 h 30 min
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	Orale	30 min pour un groupe de 3 candidats

☐ **Épreuves terminales (jusqu'à l'année 2020)**

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Littérature	4	Écrite	2 h
5. Histoire et géographie	4	Écrite	4 h
6. Langue vivante 1	4 ou 4 + 4 (2)	Écrite et orale	3 h et 20 min
7. Langue vivante 2	4 ou 4 + 4 (2)	Écrite et orale	3 h et 20 min
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	Orale	10 min
9. Philosophie	7	Écrite	4 h
10. Éducation physique et sportive	2	CCF = contrôle en cours de formation	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Langues et cultures de l'antiquité : latin	4	Écrite	3 h
Ou Langues et cultures de l'antiquité : grec	4	Écrite	3 h
Ou Langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	Écrite et orale	Intégrée à l'épreuve n° 6 ou n° 7
Ou Langue vivante 3	4	Orale	20 min
Ou Mathématiques	4	Écrite	3 h
Ou Droits et grands enjeux du monde contemporain	4	Orale	20 min
Ou Arts plastiques	3 + 3	Écrite et pratique	3 h 30 et 30 min
Ou Cinéma-audiovisuel	3 + 3	Écrite et orale	3 h 30 et 30 min
Ou Histoire des arts	3 + 3	Écrite et orale (3)	3 h 30 et 30 min
Ou Musique	3 + 3	Écrite et orale (3)	3 h 30 et 30 min
Ou Théâtre	3 + 3	Écrite et orale	3 h 30 et 30 min
Ou Danse	3 + 3	Écrite et orale	3 h 30 et 30 min
Ou Arts du cirque *	3 + 3	Écrite et orale	3h30 et 30 min
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (3)	2	CCF = contrôle en cours de formation	

Les Épreuves facultatives jusqu'à l'année 2020

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (4)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Informatique et création numérique	Orale	Sur la base de 15 min par candidat
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)	Orale ou écrite (selon la langue)	20 min ou 2 h
Langue des signes française	Orale	20 min
Langues et cultures de l'antiquité : latin	Orale	15 min
Langues et cultures de l'antiquité : grec	Orale	15 min
Éducation physique et sportive	CCF = contrôle en cours de formation	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre	Orale	30 min
Musique	Orale	40 min

Notes :

(1) Seuls les points > à la moyenne sont retenus et, multipliés par 2.

(2) Lorsque le candidat a choisi l'épreuve de spécialité n° 11, correspondant à l'épreuve obligatoire n° 6 ou n° 7.

(3) Épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(4) Seuls les points > 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

* Lorsque le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'Éducation nationale

3. Série S : Baccalauréat général série Scientifique

Le baccalauréat scientifique implique des capacités d'abstraction, de rigueur, de raisonnement et un goût de l'expérimentation.

Son objectif est de développer une réelle culture scientifique fondée sur des connaissances et une approche expérimentale des sciences.

Les épreuves obligatoires :

Épreuves anticipées, jusqu'à l'année 2019

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	3	Écrite	4 h

2. Français	2	Orale	20 min
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	Orale	30 min pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales (jusqu'à l'année 2020)

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
3. Histoire-Géographie	3	Écrite	3 h
4. Mathématiques	7 ou 9 (2)	Écrite	4 h
5. Physique-chimie	6 ou 8 (2)	Écrite et pratique (3)	3 h 30 + 1 h
6. Sciences de la vie et de la Terre	6 ou 8 (2)	Écrite et pratique (3)	3 h 30 + 1 h
ou 6. écologie, agronomie et territoires * *	7 ou 9 (2)	Écrite et pratique (3)	3 h 30 + 1 h 30
ou 6. Sciences de l'ingénieur	6 ou 8 ***	Écrite et orale	4 h et 20 min
7. Langue vivante 1	3	Écrite et orale (4)	3 h (partie écrite)
8. Langue vivante 2	2	Écrite et orale (4)	2 h (partie écrite)
9. Philosophie	3	Écrite	4 h
10.Éducation physique et sportive	2	CCF = contrôle en cours de formation	
Épreuve de spécialité (1 au choix du candidat ; ce choix est facultatif pour les candidats ayant choisi Sciences de l'ingénieur comme épreuve n° 6)			
11. Mathématiques	Intégrée à l'épreuve n° 4		
Ou Physique-chimie	Intégrée à l'épreuve n° 5		
Ou Sciences de la vie et de la Terre	Intégrée à l'épreuve n° 6 de Sciences de la vie et de la Terre		
Ou informatique et sciences du numérique	2	Orale (4)	20 min
Ou écologie, agronomie et territoires **	2	Orale	30 min
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (5)	2	CCF = contrôle en cours de formation	

Les Épreuves facultatives jusqu'à l'année 2020

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (6)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)	Orale ou écrite (selon la langue)	20 min ou 2 h
Langue des signes française	Orale	20 min
Langues et cultures de l'antiquité : latin	Orale	15 min
Langues et cultures de l'antiquité : grec	Orale	15 min
Éducation physique et sportive	CCF = contrôle en cours de formation	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre	Orale	30 min
Musique	Orale	40 min
Hippologie et équitation **	CCF = contrôle en cours de formation	
Pratiques physiques et sportives **	CCF = contrôle en cours de formation	

Notes :

- (1) Seuls les points $>$ à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
 - (2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.
 - (3) La partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat.
 - (4) L'évaluation orale est effectuée en cours d'année (les épreuves obligatoires de langues vivantes s'organisent ainsi : compréhension orale : 10 minutes ; expression orale : 10 minutes).
 - (5) Épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.
 - (6) Seuls les points $>$ 10 sont retenus et, pour la 1^{ère} ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.
- * La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de dix minutes par candidat.
- ** Les candidats qui suivent ces enseignements sont scolarisés dans des établissements relevant du Ministère de l'Agriculture
- *** Les candidats qui choisissent sciences de l'ingénieur comme épreuve n°6 peuvent :
- Soit **choisir une épreuve n°11** parmi la liste présentée dans le tableau. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 6,
 - Soit **ne choisir aucune épreuve n°11**. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 8, car elle est assimilée à "une épreuve obligatoire au choix + une épreuve de spécialité".